



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à

- une demande de crédit de CHF 5'438'000.- pour l'achat et la transformation de l'immeuble industriel sis Chemin Fantaisie 2 dans le but de l'intégrer au centre scolaire des Gentianes et d'y installer des salles de classes enfantines, des locaux d'activités créatrices, des salles de réunion et une structure d'accueil parascolaire.
- une demande de crédit de CHF 210'000.- pour réaliser depuis le collège des Crêtets la connexion par fibres optiques des bâtiments suivants : le centre sportif des Mélèzes, la nouvelle crèche Gallet, le collège des Gentianes et Chemin Fantaisie 2.

(du 15 mars 2010)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le présent rapport a pour but de vous demander d'octroyer à notre Conseil un crédit de CHF 5'438'000.- destiné à l'achat et à la transformation en bâtiment scolaire de l'immeuble industriel situé Chemin Fantaisie 2, à proximité immédiate du collège des Gentianes et appartenant à M. Paul Erard (ci-après chiffre 1) et de vous demander de nous autoriser à réaliser une connexion par fibres optiques depuis le collège des Crêtets vers les immeubles suivants : le centre sportif des Mélèzes, la nouvelle crèche Gallet, le collège des Gentianes et Chemin Fantaisie 2, (ci-après chiffre 2).

L'achat et l'attribution de ce dernier bâtiment à une utilisation scolaire répond à des besoins à court et moyen terme dus à l'évolution de la scolarité obligatoire en termes d'effectifs des élèves, de restructuration des degrés et des cycles d'enseignement et d'encadrement extrascolaire.

1. Acquisition et transformation de l'immeuble sis Chemin Fantaisie 2

Contexte national de l'éducation

L'Ecole suisse est entrée depuis quatre ans dans une phase radicale de son évolution avec l'acceptation par le peuple suisse, en mai 2006, de la révision des articles constitutionnels sur l'éducation. Cette acceptation a ouvert la porte au Concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande. Si les cantons restent responsables de la scolarité obligatoire, un effort d'harmonisation est nécessaire pour abolir les obstacles à la mobilité de la population et garantir la qualité et la perméabilité du système scolaire suisse.

La teneur du Concordat Harmos est la suivante:

- il définit les structures de la scolarité obligatoire (début de la scolarité, durée des degrés scolaires);
- il identifie les finalités de l'école suisse;
- il dépeint les instruments qui garantiront et développeront la qualité du système d'éducation à l'échelon national.

Cette volonté nationale doit se décliner selon les particularités régionales du pays. Ainsi, le Concordat HarmoS délègue aux conférences régionales, notamment à travers la Convention scolaire romande, un certain nombre de tâches. Parmi celles, nationales ou régionales, qui conduisent à des effets sur l'organisation scolaire de notre canton et de notre commune et qui nous intéressent dans ce rapport, relevons ce qui suit :

- L'école enfantine devient obligatoire dès 4 ans
- La scolarité obligatoire s'étendra sur 11 années, 8 ans d'école primaire - école enfantine et degré 6 compris - et 3 ans d'école secondaire.
- L'enseignement sera organisé par périodes blocs et des structures d'accueil de jour permettront de répondre aux besoins des familles en marge de l'horaire scolaire.

Pour information, les autres objets du Concordat HarmoS ou de la Convention scolaire romande touchent aux domaines des disciplines d'enseignement, aux standards de formation (compétences de base à atteindre par les élèves), à l'évaluation de la qualité du système, à

l'harmonisation d'un plan d'études par région linguistique, à la coordination des moyens d'enseignement et à la formation des enseignants et des cadres scolaires.

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à la suite de l'adhésion de 10 cantons suisses (11 actuellement). Ces cantons, dont Neuchâtel, ont maintenant jusqu'à la rentrée scolaire 2015 pour mettre en œuvre les éléments du concordat. De plus, les cantons romands, tous signataires, doivent faire de même avec les éléments de la Convention scolaire romande, entrée en vigueur simultanément.

Effets de la politique nationale et régionale pour notre commune

Effets en lien avec la réorganisation de l'école enfantine

En termes d'effectifs, on attend une augmentation du nombre d'élèves par la conjonction de 2 facteurs:

- l'obligation de commencer l'école à 4 ans prendra effet en août 2011. Le taux d'enfants de notre ville scolarisés à cet âge est déjà de l'ordre de 85%; il passera à 100%;
- le mois de référence pour l'entrée à l'école passera du 31 août au 31 juillet (8% d'élèves en plus l'année d'introduction).

En termes de nombre de classes, on prévoit également une augmentation en raison de 2 facteurs supplémentaires :

- la modification de la durée du temps d'enseignement : il faut savoir que l'horaire d'enseignement au degré 1 de l'école enfantine passera de 10.5 périodes à 16, rendant ainsi impossible l'occupation d'une seule salle par 2 groupes d'élèves de 4 ans en alternance pendant la semaine. Nous avons 4 classes actuellement formées de 2 groupes d'enfants de 4 ans qui devront ainsi être dédoublées ;
- les effectifs devront être situés entre 16 et 20 élèves dans ce qu'il est convenu d'appeler des classes hétérogènes, soit formées d'élèves de 4 ans et de 5 ans; nos effectifs étant actuellement plus chargés, l'allègement de l'effectif par classe provoquera une légère augmentation du nombre de classes.

Ainsi, dès août 2011, première étape de l'introduction d'HarmoS avec la scolarisation obligatoire à 4 ans, on prévoit une augmentation de 60 à 80 élèves et de 5 à 7 classes enfantines.

Effets en lien avec la redéfinition des cycles scolaires

Les modalités de passage de la 6^e année de l'école secondaire à l'école primaire restent encore floues. Ce que l'on sait cependant, c'est que ces 2 années (5^{ème} et 6^{ème} année) vont faire partie d'un même cycle d'enseignement. Le corps enseignant sera le même et les classes devront

être regroupées dans les mêmes collèges. On assistera ainsi à un important mouvement de classes de 5^e en direction des centres secondaires et de quelques collèges primaires, et en parallèle à un mouvement de classes de petits degrés vers les collèges primaires. Ces mouvements font l'objet d'une étude spécifique. Cependant une augmentation mesurée du nombre de locaux scolaires est incontournable dans ce contexte.

Effets en lien avec la création de structures d'accueil parascolaire

L'obligation faite aux communes d'offrir un accueil parascolaire qui permette aux familles de mieux gérer l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle influe également sur l'utilisation et la gestion des locaux scolaires.

Les réflexions actuellement menées conduisent à optimiser les relations de proximité entre l'école et les structures d'accueil, notamment le Foyer de l'Ecolier, principal partenaire actuel de la Ville en la matière. Par optimiser, on entend clairement rapprocher les classes enfantines des collèges primaires abritant des structures d'accueil, comme c'est déjà le cas pour 8 foyers sur 13, ceci afin de diminuer les déplacements entre lieux d'accueil et de scolarisation.

Cependant la plupart des locaux actuels du Foyer ne permettent pas l'accueil global exigé le matin, à midi et l'après-midi. L'évolution attendue va exiger des foyers concernés plus de surface et plus de salles pour remplir cette mission, prenant en compte les besoins des secteurs scolaires définis lors de l'entrée en vigueur du projet "Direction 09".

Pour information, par accueil global, il faut entendre l'accueil des enfants dès l'âge de 4 ans à 6h30 le matin, avec un petit déjeuner, à midi, avec un repas, et l'après-midi jusqu'à 18h00, avec possibilité de faire les devoirs et de se distraire. Cette évolution va nécessiter la création d'une unité administrative du Foyer de l'Ecolier pour lui permettre de gérer efficacement les nouvelles missions qui lui échoiront sous peu.

Contexte démographique de la Ville de La Chaux-de-Fonds

L'évolution démographique de la ville est difficile à prévoir de par la composition de son tissu économique principalement tourné vers le secteur secondaire dont on connaît les difficultés actuelles.

Cependant, les récents recensements font état d'une augmentation réjouissante de la population dont on peut penser que les projets urbanistiques développés par la Ville accroîtront l'importance.

D'autre part, des quartiers sont en développement et les analyses conjointes du service de l'urbanisme et de l'administration des écoles font état de besoins relativement urgents dans le secteur sud de la ville. On y constate que le quartier du Paddock est en voie d'achèvement et que la zone d'habitation dite "Les Batignolles" se développe rapidement.

La pression démographique augmente donc drastiquement dans ce quartier et l'école doit anticiper ce phénomène afin de maintenir de bonnes conditions d'encadrement des élèves dans les collèges des Foulets, des Gentianes et dans les classes enfantines du secteur en évitant de les surcharger.

Du fait de cette pression, la zone de recrutement des Gentianes s'est déplacée vers l'ouest, obligeant les élèves domiciliés à l'est, entre Beau-Site et le Boulevard de la Liberté, à se rendre à l'école au collège de la Promenade. Dans ce contexte, l'augmentation du nombre de locaux scolaires dans le quartier des Gentianes est une priorité et il n'y a aucun doute quant à l'occupation des classes du nouveau centre scolaire des Gentianes.

Rôle potentiel du bâtiment Chemin Fantaisie 2

Pour répondre aux besoins évoqués dans les paragraphes ci-dessus, il s'avère que le bâtiment du Chemin Fantaisie 2 présente à lui seul une quantité d'avantages:

- il est situé dans le secteur où la pression démographique est actuellement la plus forte en lien avec la scolarité ;
- il se situe à proximité immédiate du collège des Gentianes, permettant la constitution d'un véritable centre scolaire ;
- son architecture permet d'attribuer à chaque étage des fonctions qui répondent aux besoins en matière de salles de classe enfantine, de salles d'accueil parascolaire et voire de salles de réunion pour 25 à 30 personnes qui font cruellement défaut dans l'ensemble des écoles de la ville. De plus, son aile nord pourrait abriter l'administration du Foyer de l'Ecolier
- sa proximité avec le collège des Gentianes permettrait aussi de libérer des salles de classes actuellement consacrées à des activités créatrices aux Gentianes pour y loger à terme le fameux cycle 5^e-6^e, ou plus simplement, pour répondre à une augmentation attendue d'élèves des degrés primaires dans ce quartier;
- le rez-de-chaussée constituerait une vaste surface de stockage facile d'accès, intéressante pour les besoins logistiques des écoles.

Etat du dossier de rachat et d'affectation du bâtiment

Vu l'intérêt stratégique du bâtiment de Fantaisie et afin de garantir la faisabilité du projet, des contacts ont eu lieu entre la direction des écoles, puis le Conseil communal, et le propriétaire, M. Paul Erard. Ce dernier s'est déclaré intéressé à vendre son immeuble à la Ville à des fins d'utilisation scolaire. Une promesse de vente a ainsi été signée le 9 juillet 2009 dans l'optique de la rédaction de ce rapport.

La réflexion conduite par la direction des écoles et la service d'architecture et des bâtiments porte ainsi sur l'affectation du rez-de-chaussée à une zone de stockage, du 1^{er} étage à l'accueil de 2 salles d'école enfantine, du 2^e étage à celui d'une salle d'école enfantine et de 2 salles d'activités créatrices, le 3^e à celui d'une structure d'accueil parascolaire global et, au besoin, de 2 salles de réunions de 25 à 30 personnes. L'aile nord du bâtiment, constituée de bureaux pourrait être affectée à l'administration du Foyer de l'Ecolier. Les abords du bâtiment seront adaptés à l'usage scolaire sous la forme d'une cour d'école reliée à celle existante du collège des Gentianes.

L'affectation du 4^e étage, formant un attique occupé actuellement par M. Paul Erard, n'est pas encore déterminée.

Descriptif technique du projet

Bâtiment existant

Cette usine édiée en 1967-68 est de type de construction « poteaux-dalles » sur un soubassement et sous-sol partiel en béton armé. La structure en parfait état comporte 2 cages d'escalier aux extrémités ainsi que de grandes hauteurs d'étages qui se prêtent à tout type de cloisonnement intérieur. Les façades principales nord et sud sont conçues sur le type « rideau » indépendantes de la structure portante. Bien que de bonne présentation, elles sont bien en deçà des standards actuels en matière d'isolation thermique et les fenêtres d'origine sont fatiguées. L'ensemble est à remplacer en cas de transformation importante. Un logement en attique en très bon état d'entretien fut ajouté en 1990 (occupé par le propriétaire actuel, comme déjà signalé).

Données dimensionnelles

Terrain de 3'348m² en droit de superficie jusqu'en 2037. A l'échéance, la Ville reconduit le DDP ou achète à son propriétaire le bâtiment au prix du marché.

Volume construit : 7'609 m³

Surface brute de plancher utile (SBPU) 1'320 m²

Surface nette de plancher utile (SNPU) env. 1'000 m²

Programme général des locaux

Le programme général des locaux est défini ci-dessus à la page 5.

Accessibilité et aménagements extérieurs

Une attention toute particulière sera portée sur les flux piétons et véhicules dans les alentours de la future école.

L'actuelle place de jeux sera repensée d'entente avec les communautés voisines impliquées à l'origine dans les aménagements du quartier des Gentianes et sera intégrée à une réflexion plus large sur la cour du nouveau centre scolaire. Dans ce contexte, on doit prévoir, à terme, l'élimination des garages situés à l'ouest du bâtiment, inconciliables avec la notion de cour d'école, dépense incluse dans le budget présenté.

Coûts du projet

Données financières

Estimation cadastrale 2001 :	CHF 1'976'000.-
Estimation ECAP 2009 :	CHF 4'292'000.-
Estimation expert indépendant 2009 (y.compris logement en attique CHF 600'000.- Valeur locative CHF 30 à 36'000.-/an)	CHF 3'110'000.-
Prix d'achat entendu pour promesse réciproque	CHF 2'900'000.-

Coût de la transformation selon estimation statistique

Le devis estimatif du coût des travaux (selon SIA 108 +/- 20%) présente les éléments suivants:

CFC	Description	CHF
CFC 1	Travaux préparatoires -Démontages	35'000.00
CFC 2	Toiture de l'annexe -Réfection	60'000.00
CFC 2	Remplacement façades-rideaux	1'150'000.00
CFC 2	Adaptation technique des installations C.V.S.E	60'000.00
CFC 2	Aménagements intérieurs	700'000.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	120'000.00
CFC 5	Frais secondaires	5'000.00
CFC 9	Honoraires (partiels)	150'000.00
	Divers et imprévus	90'000.00
TOTAL TTC		2'370'000.00

Coût marchés publics

La procédure liée à la loi sur les marchés Publics (AIMP) génère un surcoût d'honoraires estimé à (+7.5%) : CHF 11'000.- TTC.

Coût des équipements

Mobilier scolaire, accessoires:	CHF	60'000.-
Mobilier salles de réunion :	CHF	10'000.-
Equipement informatique :	CHF	7'000.-
Equipement structure parascolaire:	CHF	50'000.-

Frais divers

Déménagement, évacuation mobilier, imprévus: CHF 30'000.- TTC.

Subventions et contributions

Subvention programme Confédération "bâtiment" pour changement des façades-rideaux : CHF 48'000.-.

Subvention ECAP: CHF 2'000.- env.

Subvention cantonale pour la transformation de bâtiments scolaires : CHF 300'000.-

Les locaux utilisés par le Foyer de l'Ecolier seront loués à la fondation du Foyer de l'Ecolier. Estimation du loyer annuel: CHF 24'000.-

Conséquences sur les finances

Compte tenu des montants ressortant des points 7 et 8 ci-dessus, l'investissement net de la Ville peut être présenté comme suit:

	CHF
Achat bâtiment	2'900'000.-
Projet selon devis	2'370'000.-
Coût marchés publics	11'000.-
Equipements	127'000.-
Frais divers	30'000.-
Investissement total	5'438'000.-

A déduire:

Subventions Confédération	48'000.-
Subvention ECAP	2'000.-
Subvention cantonale pour rénovation	300'000.-
Investissement net pour la Ville	<u>5'088'000.-</u>

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

	CHF
Amortissement (8%)	407'040.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net	81'408.-
soit une charge annuelle de	<u>488'448.-</u>

Cette charge sera compensée par le loyer du Foyer de l'Ecolier qui influencera d'autant la détermination du prix coûtant.

Planning prévus des travaux

Départ de la procédure: achat bâtiment printemps 2010

Permis de construire et préparation exécution : à définir

Fin des travaux : juillet 2012 (bâtiment opérationnel pour la rentrée scolaire).

On peut signaler que la classe d'école enfantine de la Ferme Gallet occupera les locaux entre août 2010 et mars 2011, pendant la rénovation de la ferme et avant les travaux de Fantaisie 2.

Mesures particulières de sécurité

La gestion des espaces extérieurs et ses rapports avec la circulation automobile devra faire l'objet d'une étude particulière associant notamment les Ecoles, le SDP, le SUE et le Service des espaces verts de la Ville.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Cet achat et cette rénovation figurent dans le programme de législature 2008-2012 aux pages 17 et 18 qui traitent du renforcement de l'accueil parascolaire et des conséquences du projet HarmoS dans le cadre de la ligne directrice no 3 "valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains".

En ce qui concerne l'aspect financier, notre Conseil a fait figurer cet achat et cette rénovation dans l'enveloppe des acquisitions d'immeubles dans le cadre du budget des investissements 2010. En effet, comme il l'a signalé dans le rapport relatif au plan spécial Le Corbusier (pv CG 2008-2012 p. 1391), le Conseil communal a souhaité que le produit des ventes de terrain et d'immeubles soit réinvesti dans de nouvelles acquisitions répondant aux objectifs stratégiques de la Ville, notamment en matière de constructions scolaires. Ainsi, avec la vente des bâtiments du CIFOM (CHF 10'380'000.-) et de Sombaille-Jeunesse (CHF 1'001'000.-) et après les acquisitions de terrains aux Endroits (CHF 3'500'000.-) ainsi que les acquisitions liées au plan spécial Le Corbusier (CHF 3'700'000.-), il reste un reliquat de CHF 4'200'000.- pour l'achat et la rénovation

proposés. Cette somme permettra donc l'achat du bâtiment en 2010, qui s'élève à CHF 2'900'000.-, ce qui signifie qu'il restera une somme de CHF 1'300'000.- pour la rénovation, qui s'étendra sur les années 2011 et 2012. Du moment que les coûts de rénovation s'élèveront à CHF 2'538'000.- et qu'il y a un reliquat de CHF 1'300'000.-, notre Conseil inscrira au budget 2011 ou 2012 un investissement de CHF 1'238'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

L'évolution sur les ressources humaines enseignantes fait l'objet d'un décompte précis établi par l'administration des écoles lors de la construction du budget des écoles. Toute ouverture de classe est présentée au Conseil d'établissement scolaire, qui la préavise, puis au Conseil communal, qui la défend ensuite devant le Conseil général. Ce point n'est donc pas développé ici.

Un poste de conciergerie de 50% EPT est estimé pour l'entretien courant des surfaces et installations sanitaires. Coût annuel pour l'employeur : env. CHF 40'000.-.

Collaboration intercommunale

Le projet vise des infrastructures avant tout locales et a donc été mené sans concertation particulière avec d'autres communes. Il convient toutefois de rappeler que, dans le cadre du contrat de région signé par les communes neuchâteloises de Centre-Jura (communes du Jura neuchâtelois), les villes se sont engagées à envisager le développement de structures d'accueil parascolaire pouvant accueillir des élèves des communes voisines. Les possibilités offertes par le bâtiment que nous vous proposons d'acquérir et de transformer sont donc aussi à envisager dans cette perspective.

Eléments relatifs au développement durable

A l'écart des grands flux de trafic, le quartier des Gentianes se prête au développement des activités scolaires, lesquelles contribueront à l'animation et à l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants.

Le fait de transformer, de valoriser un bâtiment existant et d'en améliorer les performances énergétiques, notamment par l'assainissement des façades, plutôt que d'en construire un nouveau, participe aussi d'un souci de développement durable.

2. Connexion par fibres optiques du centre sportif des Mélèzes, de la nouvelle crèche Gallet, du collège des Gentianes et de l'immeuble Fantaisie 2

Téléphonie, Informatique et Télécommunications

Les prestations téléphoniques, informatiques et domotiques (sécurité, alarmes, etc...) nécessaires au fonctionnement d'un service ou d'une école sont assurées par la connexion d'un édifice à nos moyens de télécommunications (nœud cantonal de télécommunications, administratif et pédagogique).

La liaison à ces moyens de communications fait ainsi entièrement partie de la construction d'un édifice ou de la transformation d'un immeuble existant.

Dans le but de fournir aux futurs locataires d'un bâtiment administratif ou d'une école les prestations nécessaires à leurs besoins en téléphonie et en informatique, et tout en respectant les critères d'exploitation et de fonctionnement actuels mais également en prévoyant les besoins du futur, nous souhaitons continuer de relier les bâtiments de l'administration communale à notre réseau de télécommunications (NCN et RPN) par fibres optiques.

Ce moyen de transport de l'information permet d'assurer la pérennité et l'évolutivité des techniques et des logiciels qui sont ou seront proposées pour garantir le fonctionnement d'un service ou d'une école.

Le projet de transformation du bâtiment sis «chemin de Fantaisie 2 » en école est une opportunité qui permet également d'envisager de relier par ce moyen de communication le centre sportif des Mélèzes, la nouvelle crèche Gallet et le collège des Gentianes qui ne bénéficient pas encore d'un moyen de communication aussi efficace.

Le financement proposé prend ainsi en charge les travaux et les équipements nécessaires en vue de connecter ces quatre bâtiments par fibres optiques à notre infrastructure. Il permet également d'envisager la préparation de la réalisation d'un lien de secours pour le Service d'Incendie et de Secours.

Évaluations des coûts et financement

Appareils de télécommunications	CHF	15'000.-
Raccordements internes	CHF	25'000.-
Fibres Optiques	CHF	170'000.-

Le montant total nécessaire à réaliser la connexion par Fibres Optiques des quatre bâtiments est ainsi de : **CHF 210'000**

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

	CHF
Amortissement (25%)	52'500.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net	3'360.-
soit une charge annuelle de	<u>55'860.-</u>

Cette dépense ne figure pas dans le budget 2010 des investissements, mais notre Conseil juge opportun de profiter des différents projets mentionnés pour mettre en place cet important équipement en matière de télécommunications. Notre Conseil inscrira donc ce montant dans les investissements 2011

Conclusions

A un moment où l'évolution de la scolarité impose des charges et des missions supplémentaires aux communes et aux cantons, il est important de prévoir l'avenir avec lucidité, mesure et ambition. Sans goûts de luxe, ni folie des grandeurs, nous souhaitons mettre en place la politique des petits pas qui nous permettra d'adapter nos prestations aux besoins réels de la population. Cette politique passe par une attention soutenue aux opportunités qui s'offrent à nous.

Ainsi en va-t-il de ce projet de rachat et de transformation de l'usine du Chemin Fantaisie 2, qui cumule les avantages et dont nous avons tenté de démontrer la nécessité pour la Ville de se porter acquéreur, ainsi que la liaison par fibre optique, objet du second chapitre du présent rapport.

C'est dans cet espoir que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter les crédits de CHF 5'438'000.- et CHF 210'000.- destinés à la mise en œuvre de ce projet.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Didier Berberat

La chancelière
Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et énergies

arrête :

Arrêté no 1

Article premier.- Un crédit de CHF 5'438'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble sis Chemin de Fantaisie 2.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 8%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ce crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Arrêté no 2

Article premier.- Un crédit de CHF 210'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la connexion par fibres optiques de l'immeuble Fantaisie 2, du centre sportif des Mélèzes, de la nouvelle crèche Gallet et du collège des Gentianes.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 25%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ce crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

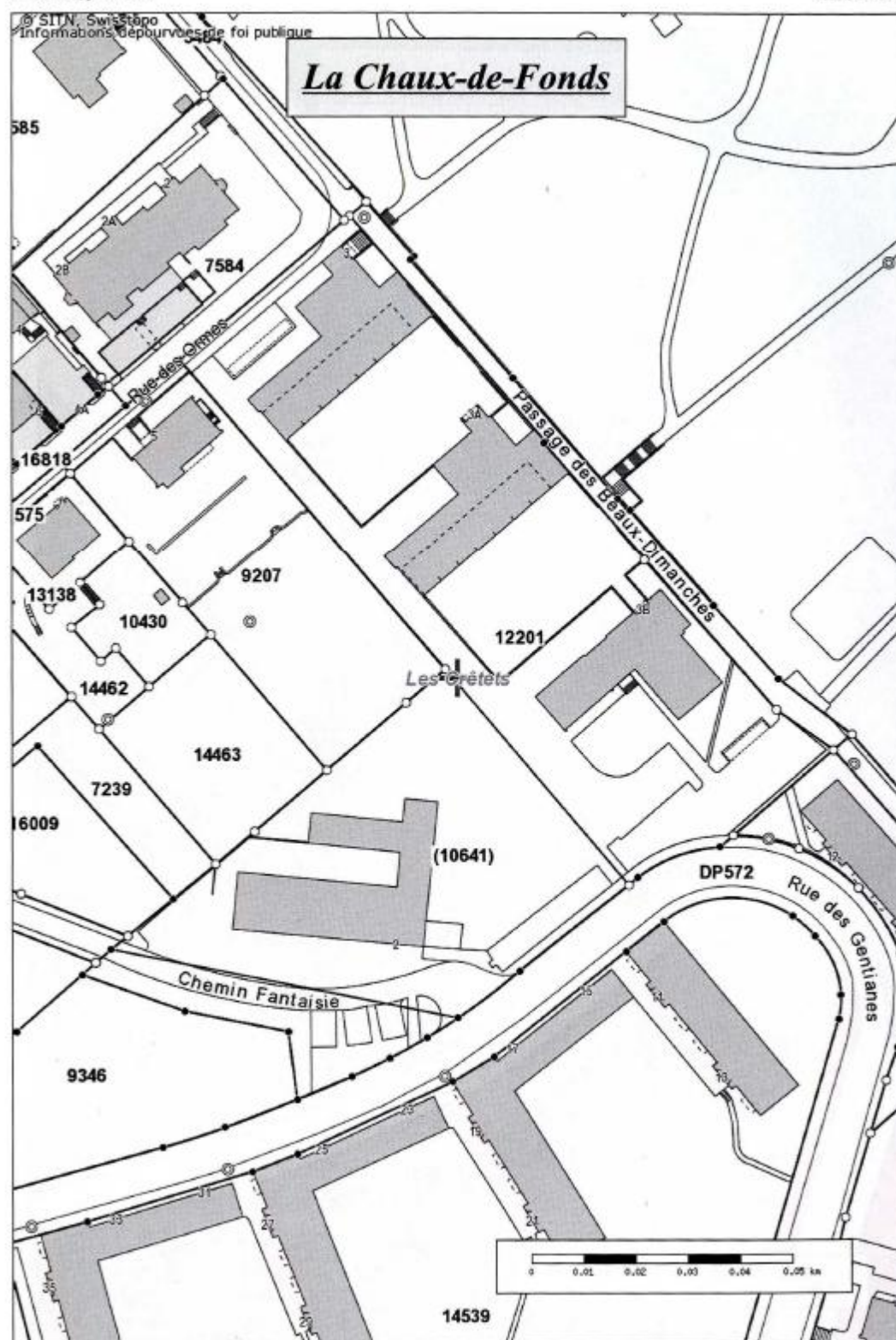
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Théo Bregnard	Marc-André Schafroth

Annexes: plan de situation et photos

x = 553372, y = 216263

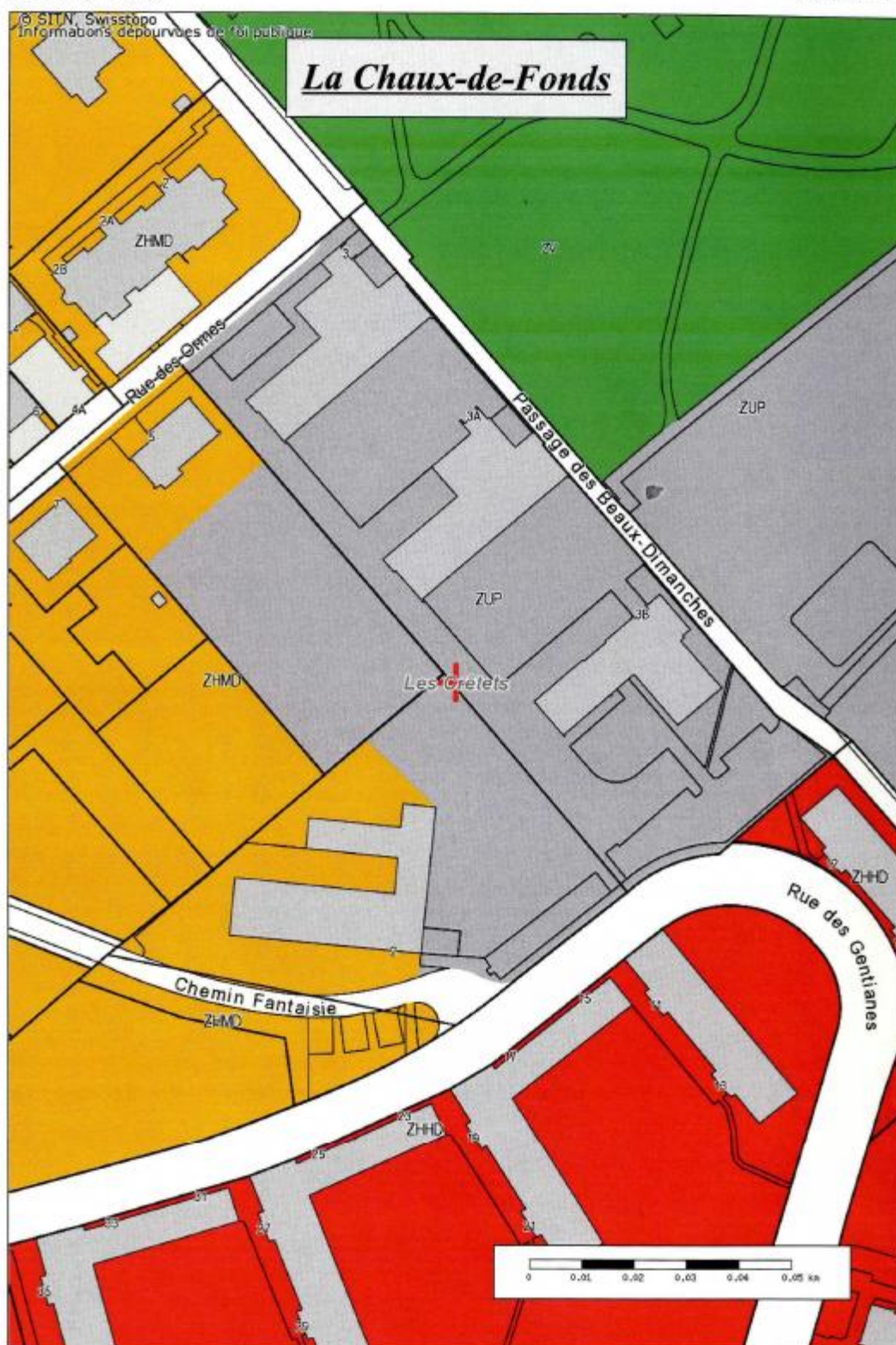
Scale 1:1'000



Article 12201

x = 553372, y = 216263

sans échelle



Article 12201



Façade Sud-est



Façade Sud-ouest